

**COMPTE RENDU DE LA CAPL  
D'AFFECTATION DES CADRES C  
AU 01/09/2018**

**« ET AU FINAL RIEN NE CHANGE » !!!**

Cette CAPL s'est tenue dans un contexte des plus anxiogène au regard de la situation de l'emploi à la DGFIP.

Que ce soit l'attente de la publication du projet CAP2022, que ce soit le rapport à charge de la Cour des Comptes contre la DGFIP, que ce soit le détricotage annoncé des règles de gestion...l'horizon est très sombre pour les agents tant sur le plan professionnel que personnel.

Solidaires finances publiques a fait part dans sa liminaire et tout au long des débats, de sa volonté inébranlable à combattre toutes les dérives qui se feront jour, à défendre notre outil de travail et à veiller aux situations personnelles des agents.

A l'issue du mouvement national **134** directions sur 139 se retrouvent en sous effectif sévère (6 ont un déficit de plus de 100 agents).

***Si les Pyrénées Orientales dénombraient 6 postes vacants à l'issue du mouvement national, 3 ne pourront pas être comblés après les affectations locales.***

Le blocage des mutations dans le 66 est largement imputable aux **9 suppressions d'emplois C** subies cette année... ***et ce n'est pas fini !!!***

Le mouvement local a été décliné dans le respect des règles encore existantes.

La direction, dans le respect des directives nationales, n'a cependant pas souhaité prendre en compte une vacance annoncée au 1<sup>er</sup> mars 2019 (départ en retraite) qui aurait permis de donner satisfaction à 3 agents (sans qu'aucun autre agent ne soit lésé, ni qu'aucun service n'en pâtisse).

Après mouvement local , 3 postes resteront vacants dans le département :

- 1 C CFP Elne
- 1 C CFP St Estève
- 1 C CFP St-Laurent

Les postes restés vacants après mouvement local ne seront comblés ni par des agents ALD, ni par des EDR !!!

**Bien que le mouvement local ait été décliné selon les règles, Solidaires Finances Publiques 66 a voté CONTRE ce mouvement, motivant ce choix par le nombre de postes restant vacants, par l'instauration arbitraire de nouvelles règles qui vont restreindre les droits et garanties des agent, et par la situation catastrophique des effectifs.**